

Décision

Générale

colonial

Décision n° 90 du 6 février 1941 :

n° 90

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 février 1941

Numéro JO

n° 531 du 28/02/1941

Date du numéro

28 février 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le sergent radiotélégraphiste Barras, de la compagnie des télégraphistes coloniaux, est classé dans la position « hors cadres », à compter du 1er février 1941, et mis à la même date à la disposition du capitaine inspecteur des pelotons méharistes.